DR(EA)²M

Présentation des projets des lots 2 et 3 PCDR de Les Bons Villers

Mai 2019

Exemple: l'habitat léger



- Il n'y a pas de définition précise décret du 30 avril 2019
- Point commun à tous : c'est la réversibilité facile



En général, il s'agit de logements :



- De petites tailles
- En matériaux durables/écologiques/recyclés
- Prônant un mode de vie plus sobre et autonome en énergie



Néanmoins, ce type d'habitat présente des formes très variées



Exemple: l'habitat léger





Tiny house

Conteneurs aménagés et modulables











Yourtes





Cottage/Chalet/ Cabane dans les arbres







Mais aussi : roulotte, mobile home, tipi, écocapsule etc.

Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants Autre exemple : écovillage - écoquartier écoconstruction



Écovillage-Ecoquartier de Sieben Linden en Allemagne



Earthships ou Géonef : construction entièrement autonome



Maison bioclimatique pivotante (domespace)

Autre exemple : Les logements tremplins

- Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré
- <u>L'objectif</u>: permettre aux jeunes ménages de faire des économies pendant quelques années et leur donner les moyens de s'installer durablement sur la commune.
- Localisation : à définir

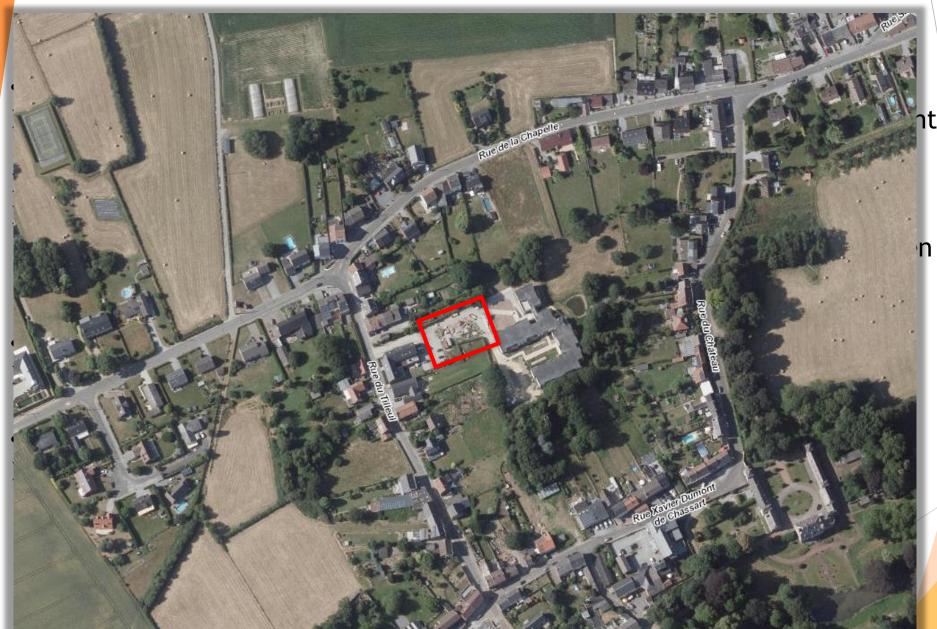
Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :



• Isolation intérieur et extérieure ; solution de chauffage, de production d'eau chaude et d'électricité efficace/écologique

Localisation possible sur la commune :

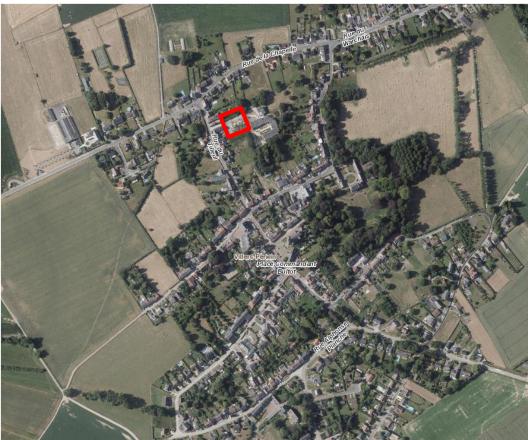
- Frasnes : Réaménagement du logement du concierge au Parc de Dobbeleer
- Mellet : Logement au dessus de la crèche dans l'ancien presbytère



Fiche lot 2 déplacée en lot 1

- Quelle programmation?
- Replacer la fiche en lot 1 dans son intégralité
- ➤ En phase 1 : acquisition des bâtiments
- ➤ En phase 2 : affectation et développement de la structure en fonction des possibilités et des besoins
- Mis en réseau avec l'espace de coworking de Genappe « Le Monty »





















Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialités pour tous

Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

Réaliser des plaines de jeux dans tous les villages :

À Mellet et à Rèves





Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous



Arrière de l'église de Mellet

Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

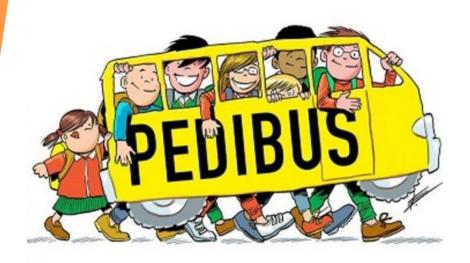


Rèves Institut Sainte-Marie Fiche n°2.4 : Développer un système de rang scolaire

Fiche n°2.4 : Développer un système de rang scolaire

Fiche stratégique

> Phase de test à l'école Jacques Brel de Mellet





Fiche n°2.4 : Développer un système de rang scolaire

Comment mettre en place un pédibus ? Qui et comment ?

- Associations de plusieurs acteurs :
- Les écoles
- Les communes
- Les asbl locales
- Les associations de parent d'élève
- La Région wallonne met à disposition des ressources et des moyens pour les communes et asbl porteur du projet :

Exemple: « Appel à projets Mobilité et Sécurité routière »

• Organisation : définir un règlement, des horaires et lieu de départ et d'arrivée, des accompagnateurs, des gilets réfléchissants

Fiche n°2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes (si la convention MV Agricœur du 2ème PCDR ne se réalise pas)

Fiche n°2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes

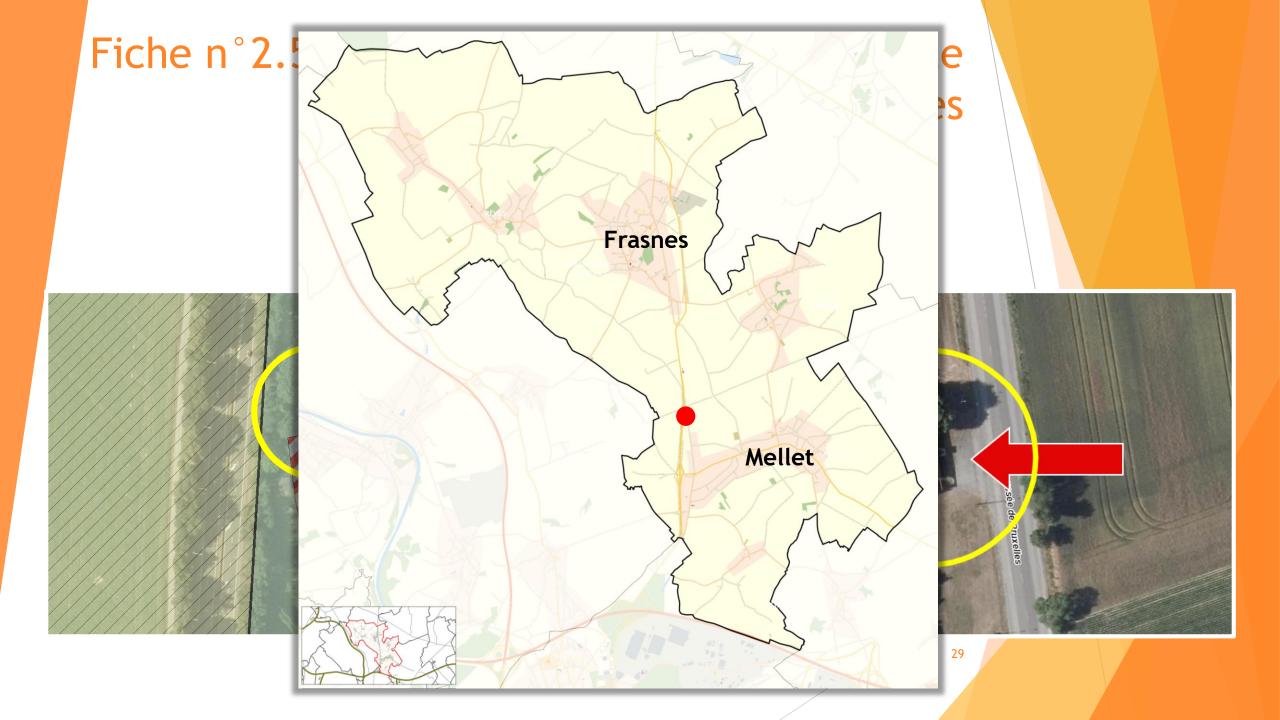
Constat et problématique :

- Pas de salle disponible pour fêter ou réaliser des évènements (baptême, communion, mariage, pension, meeting, séminaire ...) sur LBVS
- Nuisances sonores à éviter pour le voisinage
- Coût du projet Agricoeur et situation non optimale ?

Fiche n°2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes

Solutions proposées :

- > Vente et/ou transformation du site Agricoeur en logements
- > Recherche d'un lieu en dehors des villages
- Acquisition et aménagement du Vieux-Moulin à Mellet (<u>sous</u> <u>réserve d'acceptation</u> de la Région pour la réorientation des subsides alloués au site Agricoeur)
- Programmation du projet en lot 3 ?



Fiche n°2.6 : Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site de l'institut Sainte-Marie

Fiche n°2.6: Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site de l'institut Sainte-Marie

En lot 0 : L'Institut Sainte-Marie va faire l'acquisition de conteneurs qui seront installés dans l'école

<u>En lot 2</u>: Création d'un bâtiment sur les parcelles de l'institut Sainte-Marie à Rêves : une maison « rurale » (maison de village) et un lieu d'hébergement pour les Mouvements de jeunesses (à l'étage) Fiche n°2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité

Fiche n°2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité

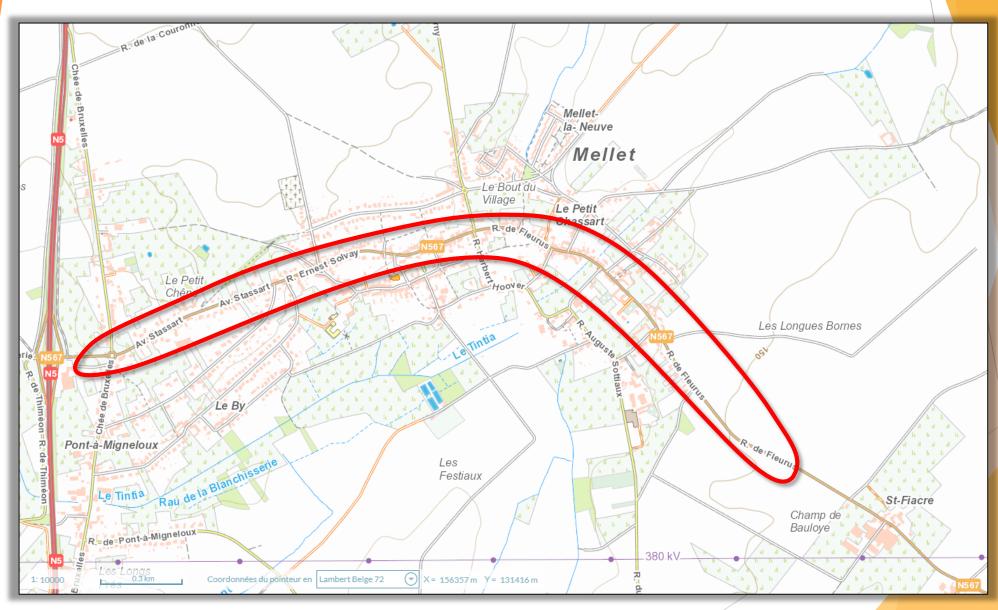
<u>Lot 0:</u> 900 000 € alloués pour la réfection de la RN 567 (Plan Infrastructure 2019-2024) rue de Fleurus, rue Ernest Solvay et avenue Stassart

> Sécurisation + aménagement piétons/cyclistes

Lot 2 : apport d'un complément aux travaux réalisés par la région : réduction de la vitesse, stationnement, trottoirs...

<u>Objectifs</u>: redynamiser les commerces du centre, améliorer la circulation des piétons et des vélos

Fiche n°2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité



Fiche n°2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Fiche n°2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Nouvelle fiche projet en lot 2

- Pourquoi ?
- > Demande formulée par les habitants d'améliorer la sécurité routière
- Actuellement, la circulation rue Jean-Baptiste Loriaux est perturbée par le passage de camions qui rendent la circulation dangereuse et bruyante. L'objectif de cette fiche est de rendre plus calme et plus sécurisante la rue J-B Loriaux.

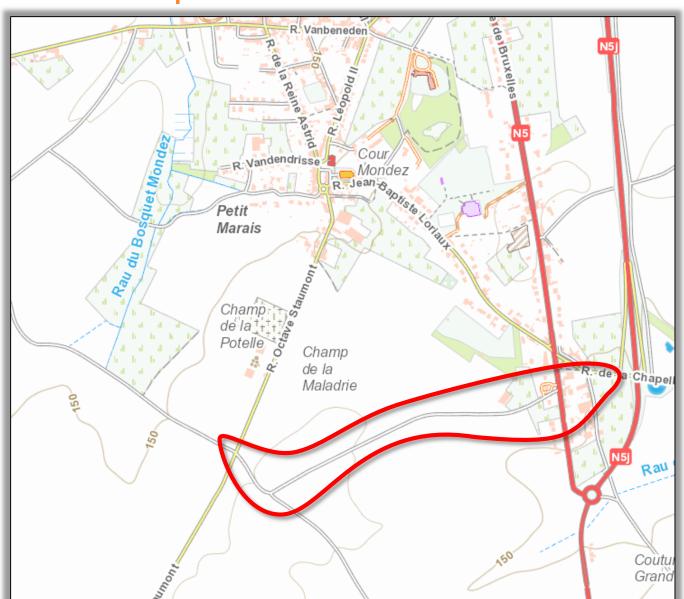
Cette action se justifie d'autant plus que trois fiches projets vont augmenter la fréquentation de cet axe par les habitants (1.1 - 1.2 - 1.4)

Quelles propositions?

- Elargir le chemin du Bois d'Arnelle pour le rendre accessible au poids lourds et leur interdire l'accès à la rue J-B Loriaux.
- > Techniquement, il s'agit d'élargir la voirie de 3 mètres

Fiche n°2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Nouvelle fiche projet en lot 2



Fiche n°2.9 : Création d'une liaison lente entre l'Institut Sainte-Marie de Rèves et la rue Wattimez-Haut à Genappe

Fiche n°2.9 : Création d'une liaison lente entre l'Institut Sainte-Marie de Rèves et la rue Wattimez-Haut à Genappe

Nouveau projet : issu du groupe de travail « cheminement lents » (1.6) et de la rencontre avec la commune de Genappe

Objectif : Poursuivre une liaison lente projetée depuis la commune de Genappe jusqu'à Rèves

Actions : Joindre la rue Wattimez-Haut avec la rue de la Station entre le hameau de Wattimez et le village de Rèves

Houtain-le-Val Banterlez Houtain-le-Mont Domaine 1815 🔊 Bois de Sart-Da Houtain-le-Mont Bois de Rèves ıp du . Chêne L'Erâle-Pierpont Sart-à-Rèves Wattinez Fond des Més 1mp - 159 Marja l'Escaille Le Rou Le Luthéal Les Six Chemins Le Marais Frasnes-lez-Réviou Gosselies

Localisation possible

Fiche n°2.10 : Réaménager la cité administrative

Objectifs:

- Améliorer l'accueil du public : configuration compliquée, hall d'attente du Service Population/État civil mal chauffé et peu accueillant, idem pour les autres bâtiments
- Améliorer la sécurité des agents administratifs du Service Population/État civil
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- Améliorer les conditions de travail des agents et la communication interne des services

Fiche n°2.10 : Réaménager la cité administrative

Cadre légal:

L'arrêté royal du 10 octobre 2012 fixe les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre. Il s'applique à défaut de règles spécifiques, applicables à des situations particulières, contenues dans d'autres législations.

Six aspects des lieux de travail sont réglementés par ce dispositif : leur aménagement, leur éclairage, leur aération, leur température, les équipements sociaux, et enfin les sièges de travail et de repos. Pour chacun de ces aspects, la règlementation fixe les objectifs que l'employeur doit atteindre, tout en lui laissant la faculté de choisir les moyens d'y parvenir.

Fiche du lot 3 déplacée en lot 2

Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

À Mellet:

- La chaussée de Bruxelles à Mellet est communale depuis 1987
- En lot 0 : aménagement pour réduire la vitesse
- En lot 2 : donner à la Chaussée un gabarit communal

Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles

La Couronne Fond des Neuf Bonniers 158 Mellet Pont-a-Migneloux Les Festiaux Longs Prés Derrière Wayaux

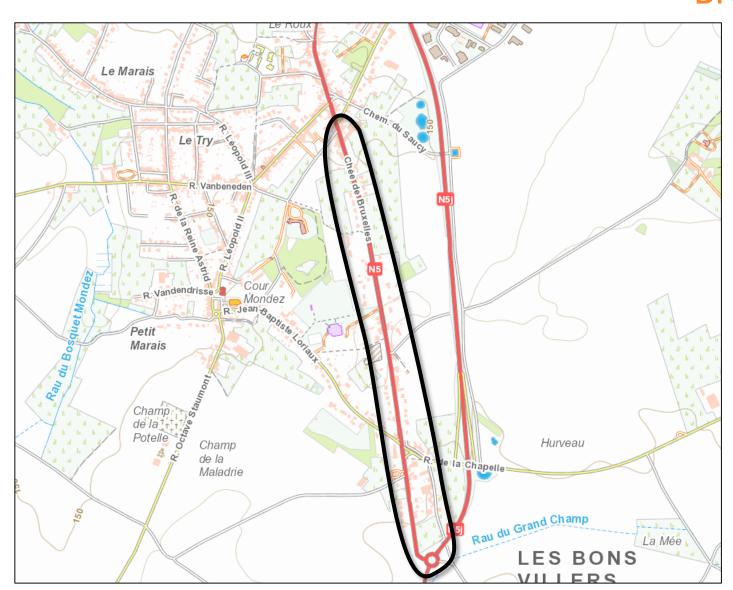
Fiche n°2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes

Fiche n°2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles

À Frasnes:

- En lot 0: 1.500.000 € attribués dans le cadre du Plan infrastructure 2019-2024. Requalification de la Chaussée de Bruxelles en gabarit communal et la création d'une piste cyclable en double sens.
- En lot 2 : complément aux travaux réalisés par la région

Fiche n° 2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles



Présentation et validation des fiches du lot 3

Présentation et validation des fiches du lot 3

- 3.1 : Créer un centre formation « Terres en Rèves »
- 3.2 : Créer un hall relais agricole
- 3.3 : Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et créer des parcours thématiques permettant de découvrir le territoire
- 3.4 : Reconvertir partiellement l'église de Frasnes
- 3.5 : Création d'une maison des associations sur le site de la forge à Frasnes
- 3.6 : Sécurisation des abords des lieux fréquentés (Sécuriser la rue de la Station entre Sart-en-Rèves et Wattimez, de la rue de Sart-Haut à la rue Houtain Sécuriser le chemin de Tancot : aménager des trottoirs depuis le chemin de Fontaine l'Evêque)
- 3.7 : Poursuivre la réalisation de liaisons lentes (à renommer ?)

Présentation et validation des fiches du lot 3

- 3.8 : Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz
- 3.9 : Créer un espace de stationnement polyvalent au complexe sportif à placer en lot 1 ?)
- 3.10 : Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)
- 3.11 : Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants
- 3.12 : Aménager la place du Terminus à Mellet
- 3.13 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes